



PBUD 2021

SOMMAIRE

PRINCIPALES EVOLUTIONS

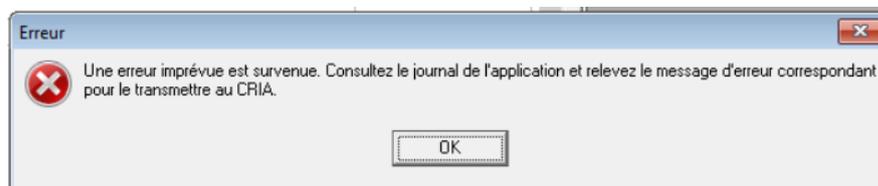
1.	DYSFONCTIONNEMENT A LA SAISIE DU SRH (SESAM 279070)	2
2.	NOUVEAU LOGO MINISTERIEL (SESAM 304523)	2
3.	MODIFICATION REGLEMENTAIRE DES SEUILS DE MARCHES (SESAM 288483)	2
4.	MODIFICATION REGLEMENTAIRE DES CODES ACTIVITES (REF 288484/310369)	2
5.	SUBDIVISION DES COMPTES 6586 ET 7586 (REF 306678)	3



1 DYSFONCTIONNEMENT A LA SAISIE DU SRH (SESAM 279070)

Lors de la saisie du SRH, il y avait une anomalie sur le click du bouton « Enregistrer » si on était positionné sur l'onglet récapitulatif.

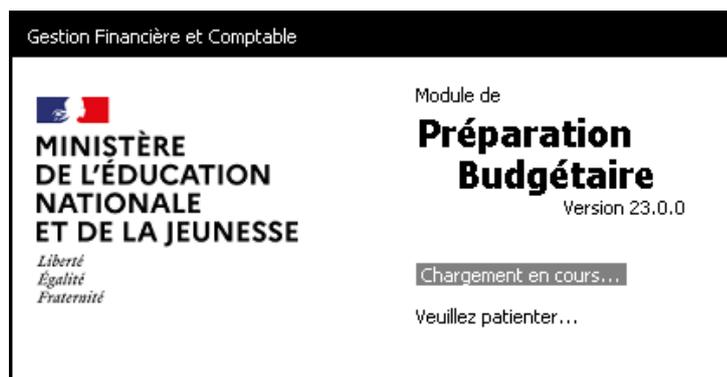
A la validation, le message suivant apparaissait:



Ce dysfonctionnement est corrigé dans cette version.

2 NOUVEAU LOGO MINISTERIEL (SESAM 304523)

L'application affiche désormais le nouveau logo du ministère à son lancement.



3 MODIFICATION REGLEMENTAIRE DES SEUILS DE MARCHES (SESAM 288483)

La modification des seuils livrée dans la MAJ 1 de GFC 2020 est reprise en PBUD 2021.

Rappel des seuils de marchés publics applicables aux EPLE.

- Marchés sans publicité ni mise en concurrence : montant inférieur à 40 000 € (au lieu de 25 000 €)

Marchés à procédure adaptée :

- Marchés de fournitures et services : montant inférieur à 214 000 € (au lieu de 221 000 €)
- Marchés de travaux : montant inférieur à 5 350 000 € (au lieu de 5 448 000 €)

Marché à procédure formalisée :

- Marchés de fournitures et services : montant supérieur à 214 000 € (au lieu de 221 000 €)
- Marchés de travaux : montant supérieur à 5 350 000 € (au lieu de 5 448 000 €)

4 MODIFICATION REGLEMENTAIRE DES CODES ACTIVITES (REF 288484 ET 310369)

Vous trouverez dans le tableau ci-après les modifications apportées par rapport à la version PBUD 2020 (2 nouveaux codes de la MAJ 1 GFC 2020, 1 code supprimé en 2021) :

Activités	Libellés	Observations
13MS-	Manuels scolaires	
13REP	Droits de reprographie	
13TIC	TICE	
13REN	Matériel pour la rénovation de l'enseignement	
13COR	Carnets de correspondance	
13EAC	Education artistique et culturelle	
13STA	Stages	
13AI-	Actions internationales	
13SEG	Besoins éducatifs particuliers SEGPA	
13CR-	Classes relais	
13AIP	Aides à l'insertion professionnelle	
13AP-	Apprentissage	
13MLD	Mission lutte décrochage scolaire	
13ADP	Autres dépenses pédagogiques	
13RPN	Ressources pédagogiques numériques	
13PE-	Parcours d'excellence	Suppression 2021
13CDR	Cordées de la réussite	
13PRF	ProFan	
13ORI	Information et orientation des élèves	
16AED	Assistants d'éducation (rémunération et charges)	
16AEH	AESH Accompagnants élèves si handicap	
16EO-	Ecole ouverte (vacation et fonctionnement)	
16AE-	Devoirs faits - Accompagnement éducatif	
16ESC	Education à la santé et à la citoyenneté	
16FVL	Fonds de vie lycéenne	
16FS-	Fonds social lycéen et collégien	
16FSC	Fonds social des cantines	
16ADE	Autres dépenses éducatives	
16CIT	Cité éducative	Nouveau code
16DAL	Dépenses administratives locales	
16EAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle	
16PRE	Assistants éducation préprofession	Nouveau code
16VSC	Volontaires service civique (formation)	
19CUI	Contrats uniques d'insertion - Parcours emploi compétence (Financement ASP)	

Désormais, les dispositifs Parcours d'excellence (13PE-) et Cordées de la réussite (13CDR) fusionnent.

5 SUBDIVISION DES COMPTES 6586 ET 7586 (REF 306678)



Les comptes 6586 Contribution du service formation continue et 7586 Contribution du service formation continue sont supprimés et **subdivisés** de la manière suivante :

- Compte 65861 Contrib.du serv.form.continue
- Compte 65862 Contrib.du serv.apprentissage
- Compte 75861 Contrib.du serv.form.continue
- Compte 75862 Contrib.du serv.apprentissage

